

PROJET D'ETABLISSEMENT 2022-2027



Foyer d'Accueil Médicalisé Jean Thibierge

65 rue Edmond Rostand 51100 REIMS

ASSOCIATION D'AIDE AUX INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DU NORD ET DE L'EST

SOMMAIRE

- **Mot du Directeur et préambule**

I. L'association d'AAIMCNE – page 1 à 3

- 1. Présentation de l'Association et ses valeurs – Page 1
- 2. Historique – Pages 1 et 2
- 3. La Fédération – Page 3

II. Le Foyer Jean Thibierge – Pages 4 à 21

- 1. Présentation de l'établissement – Page 4 à 12
 - a) Historique – Pages 4 et 5
 - b) Situation géographique – Page 6
 - c) Evolution – Pages 6 et 7
 - d) Bénéfices attendus de la rénovation – Pages 8 à 12
- 2. Les garanties réglementaires des droits et des libertés en établissement – Pages 12 à 21
 - a) Les valeurs du Foyer Jean Thibierge – Page 12
 - b) Le cadre juridique et agréments – Page 13
 - c) Règlement financier – Pages 13 à 15
 - d) Le cadre législatif (loi 2002-2 et ses outils) – Pages 15 à 17
 - e) Démarche d'amélioration continue de la qualité – Pages 17 à 18
 - f) Ethique institutionnelle – Pages 18 à 21
 - g) Démarche de réorientation / départ de l'établissement – Pages 21

III. Présentation de l'établissement et de ses services – Pages 21 à 26

- 1. Le FAM (site du Val de Murigny) – Page 22
- 2. Le semi-internat FAM – Page 23
- 3. Les Résidences Mont-Hermé (Annexe du FAM) – Page 24
- 4. L'accueil temporaire – Page 25
- 5. Le Service d'Activités de Jour – Page 26

IV. Organisation et Moyens – Pages 27 à 31

- 1. Moyens Humains – Page 27
- 2. Organisation des services – Pages 28 à 31
 - a) Le service médical et paramédical – Pages 28 et 29
 - b) Le service social spécialisé – Pages 29 et 30
 - c) Le service éducatif (animations et activités) – Pages 30 et 31

V. Plan d'action stratégique à 5 ans – Pages 32 à 36

Mot du directeur

L'évaluation externe de notre activité fut réalisée en février 2014, préconisant dans ses conclusions des actions pour l'essentiel déjà repérées au cours de l'évaluation interne. Nous les avons intégrées dans le plan d'action d'amélioration de la qualité qui s'en est suivi, ce qui nous sert de référentiel pour œuvrer depuis (sans pour autant s'y limiter).

Dans la déclinaison, un groupe de professionnels s'est attaché à la révision de ce projet, mobilisant les professionnels sectoriels afin de produire des projets de service complétant le document présent. Un calendrier de réunion de travail a permis le bornage de la démarche. L'engagement de la direction étant d'être en mesure de présenter un projet finalisé au Conseil de Vie Social pour le second trimestre 2021.

Cette révision prend en compte les recommandations de l'Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-Social (ANESM) désormais intégrée à l'HAS.

Mes remerciements au comité de pilotage : M. FARIA, Mmes LEGRAND, DOLLE, YALAOUI, CORDELETTE, RIGABERT, SIGUIER.

M. KEBAILI Lahoiri
Directeur adjoint

Préambule

Tout nouveau projet d'établissement marque une étape importante dans la vie d'une structure. Il est l'occasion de dresser un bilan, c'est-à-dire de construire l'avenir à la lumière des expériences, des nouvelles attentes des usagers et du développement des pratiques professionnelles. Ce projet marque le début d'une nouvelle période qui sera riche de réflexions et de concrétisations.

En effet, si les objectifs sont déterminés, si le cadre est posé, il nous faut ensemble décliner les procédures répertoriées dans les différents projets.

Le respect des valeurs, l'égalité de traitement, la recherche continue de la qualité, le respect de l'autre quelle que soit sa condition, sont les moteurs de notre action. Il nous faut aujourd'hui poursuivre le travail entamé depuis longtemps mais que nous devons réécrire aujourd'hui, dans un contexte de rénovation de la structure.

Ce projet d'établissement a été élaboré dans le cadre général de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le projet, tel que nous l'avons rédigé, est le reflet de la contribution des différents professionnels intervenant dans l'accompagnement des résidents et usagers du Foyer Jean THIBIERGE. Ainsi, nous avons voulu nous appuyer sur une large participation des professionnels qui composent l'équipe pluridisciplinaire, afin de croiser les regards portant sur l'accompagnement des usagers.

Pour élaborer ce projet, nous avons tenu compte du diagnostic de l'existant et des éléments à venir, afin qu'il engage nos actions à moyen terme. Ainsi, le projet du Foyer Jean THIBIERGE tel qu'il est écrit définit la politique de l'accompagnement des résidents et usagers du Foyer, mais également les orientations stratégiques à mettre en œuvre durant la période de réalisation du projet, c'est-à-dire cinq ans. En effet, réaliser un accompagnement efficace, éthique et de qualité demeure l'objectif principal de notre réflexion.

I- L'Association d'Aides Aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est

1- Présentation de l'Association et de ses valeurs

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Jean THIBIERGE fait partie d'un ensemble d'établissements et de services répartis dans la région Grand Est. Les activités de cet ensemble sont orientées vers l'accompagnement des enfants et des adultes infirmes moteurs cérébraux, traumatisés crâniens, handicapés physiques et/ou en situation de handicap moteur prédominant. Ces structures sont gérées par :

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DU NORD ET DE L'EST (AAIMCNE)

Président : M. Christian MINET
Directrice générale : Mme Caroline DRUX
Siège social : 65 rue Edmond Rostand 51100 REIMS
Tél. : 03.26.50.65.70 **Fax** : 03.26.50.65.89
Courriel : president-aimc@imc-ne.org

Le Foyer Jean THIBIERGE et ses différents services défendent les mêmes valeurs que leur Association gestionnaire, l'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est, qui sont définies dans son projet associatif :

- ✓ Donner la primauté à la personne accueillie et à son projet de vie ;
- ✓ Construire des réponses élargissant le lien social autour de la personne accompagnée ;
- ✓ Valoriser l'engagement de la famille et des aidants familiaux ;
- ✓ Promouvoir la bientraitance et le questionnement éthique ;
- ✓ Développer un haut niveau de professionnalisme au service du développement des personnes accompagnées ;
- ✓ Promouvoir en permanence une gestion rigoureuse pour plus de solidarité ;
- ✓ Porter une volonté d'ouverture et de coopération.

2- Historique

En 1972, l'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux fut créée par des parents qui, dans la région, ne trouvaient pas de solutions quant à l'éducation et aux soins nécessaires à leurs enfants Infirmes Moteurs Cérébraux. Suite à cela, deux établissements virent le jour à Reims :

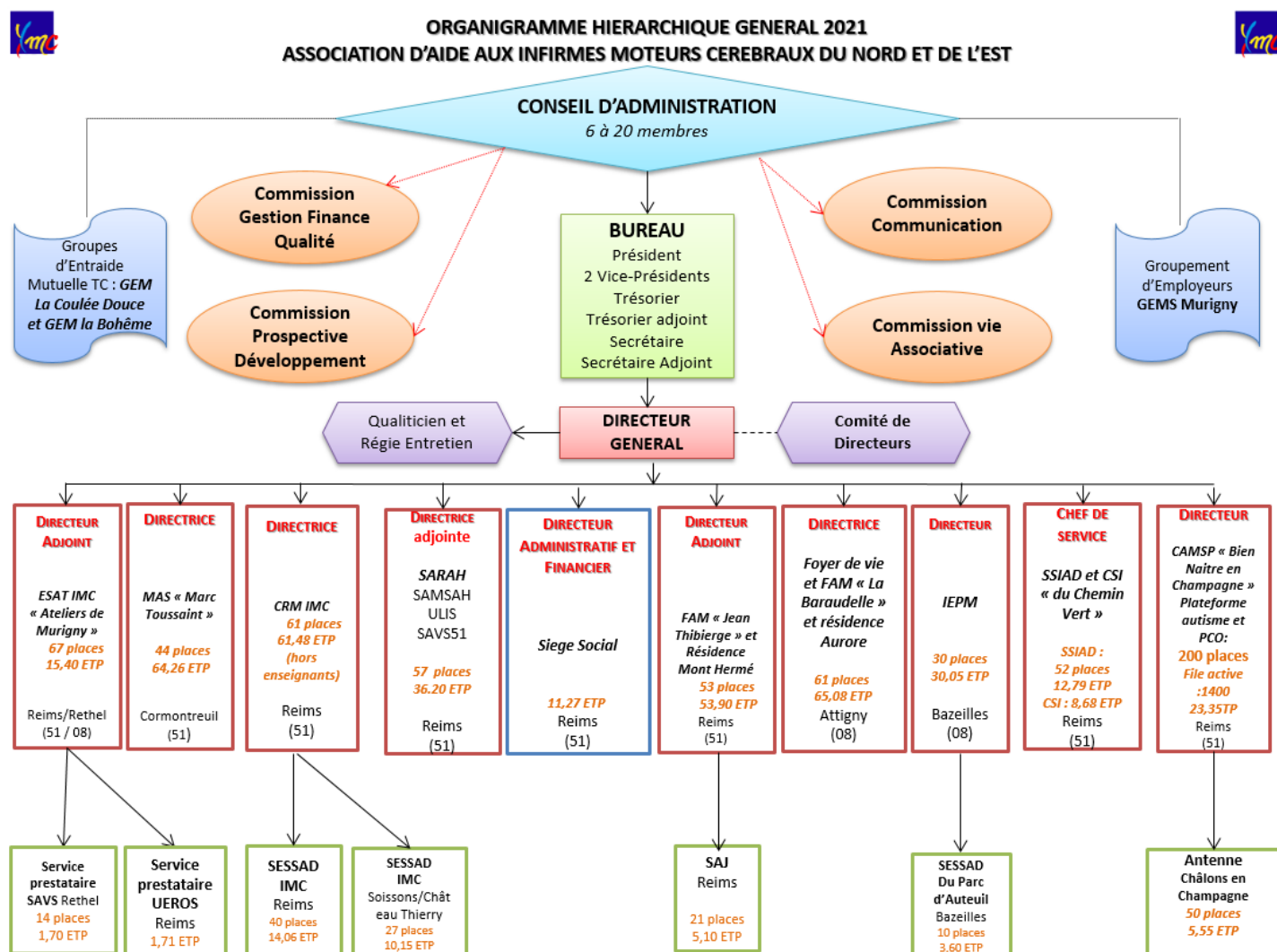
- Le Centre de Rééducation Motrice pour IMC : établissement qui assure la scolarité, l'éducation, les soins et la rééducation motrice d'enfants jusqu'à 20 ans, créé en 1977 ;
Le Foyer à double tarification Jean THIBIERGE, assurant l'hébergement des IMC adultes, créé en 1988.

En 1974, dans les Ardennes, une démarche similaire aboutit à la création de l'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux des Ardennes, et de deux établissements :

- L'Institution d'Education Psychomotrice de Bazeilles, ayant les mêmes missions que le CRM de Reims ;
- Le Foyer Occupationnel et d'Hébergement La Baraudelle, accueillant les adultes de 18 à 60 ans.

En 1986, les deux associations décidèrent d'unir leurs efforts et de procéder à une fusion. Depuis, l'Association née de cette union a pris une importance régionale, et diversifie ses services à destination des personnes présentant un handicap moteur.

A ce jour, l'AAIMCNE gère de multiples établissements et services de la petite enfance à l'âge adulte.



3- La Fédération

L'Association est adhérente à la Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux.
Courriel : ffaimcsiege@wanadoo.fr

La Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux, créée le 18 juillet 1991 et reconnue d'utilité publique le 13 mai 1992 a pour objectif :

- D'unir ;
- De fédérer ;
- De promouvoir les associations d'aide aux IMC.
- D'établir entre ses adhérents la plus grande solidarité ;
- De favoriser la recherche scientifique et médicale ;
- De représenter les associations, tant sur le plan législatif que réglementaire.

II- Le Foyer Jean THIBIERGE

1- Présentation de l'établissement

a) *Historique*

Inauguration du Foyer Jean THIBIERGE : établissement pour adultes, dit à « double tarification » et à double vocation : occupationnelle d'une part et d'hébergement médicalisé d'autre part. L'effectif est de 36 places d'internat auxquelles se trouvent adjointes 4 places de semi-internat. L'établissement accueille des personnes souffrant de handicaps moteurs exclusivement, et plus particulièrement cérébro-lésées. Selon la volonté de l'Association gestionnaire, l'équipe du Foyer s'est fortement investie dans les activités et particulièrement les activités à portée intégrative et sociale, en complément d'un programme thérapeutique et rééducatif.

Le Foyer Jean THIBIERGE s'investit dans la reprise d'une structure, auparavant gérée par une association disparue, se situant à Saint-Brice-Courcelles et se composant d'une douzaine de logements. Cette unité devient une annexe de l'établissement, sous l'appellation de Résidences du Mont-Hermé. Le projet, conçu pour 10 internes, est identique à celui de site principal, mais, compte-tenu de la spécificité des conditions d'hébergement en appartements, est dirigé aux résidents présentant des capacités attestées d'autonomie sociale et fonctionnelle. Du fait de cette reprise, l'effectif de l'établissement passe alors à 50 personnes, dont 4 semi-internes.

Création et ouverture progressive du Service d'Activités de Jour (SAJ) dans des locaux spécifiques aménagés sur le site de Val-de-Murigny. La vocation de ce nouveau service est d'une part de recevoir à la journée, dans le cadre d'ateliers et d'activités diversifiées, 20 usagers adultes correspondant à des orientations « Foyer de vie et occupationnel » et, d'autre part, de proposer un supplément d'animation aux usagers de l'établissement médicalisé. D'autres activités spécifiques, Snoezelen, balnéothérapie, etc. sont également développées, en lien avec les équipes de rééducation.

La nouvelle nomenclature de la loi 2002-2 donne son identité définitive à l'établissement, qui devient un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). Toutefois, les besoins authentifiés d'une partie de la population de ce FAM conduisent l'association gestionnaire (AAIMCNE) à poursuivre, parallèlement, un projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), laquelle sera inaugurée sur la commune de Cormontreuil en mai 2006. Une première démarche complète d'évaluation de la qualité des services est conduite avec succès sous l'égide du CREAHI.

L'inauguration de la MAS Marc TOUSSAINT, qui accueille une partie de la population du FAM Jean THIBIERGE, conduit l'établissement à procéder à une série de nouvelles admissions pour recouvrir son effectif autorisé. Ces entrées concernent des personnes se caractérisant par leur capacité d'intégration dans des activités, à portée intégrative et sociale particulièrement, et par leurs besoins plus modérés en matière de soins et de médicalisation.

OCTOBRE 1988

JUIN – JUILLET 1996

1998

2002

2006

L'ESAT de l'AAIMCNE emménage dans de nouveaux locaux plus adaptés (Zone Industrielle du Port-Sec), ce qui permet à l'établissement d'investir les espaces et les ateliers ainsi rendus disponibles. Le SAJ, en particulier, profite de cette opportunité pour mieux s'installer et développer de nouvelles activités. Par ailleurs, en juin 2007, sont inaugurés à Saint-Brice 3 nouveaux appartements qui permettront, par redéploiement, de compléter le projet par une possibilité d'accueil temporaire (service non médicalisé d'une capacité maximale de 2 places) et par une possibilité d'accueil d'urgence de 1 place.

L'établissement propose à ses organes de contrôle (DRDASS et Services du Conseil Départemental) une augmentation de 3 places de son semi-internat médicalisé. D'autre part, un projet de modernisation des unités d'hébergement se dessine : il s'agit de doter toutes les chambres de WC et de salles d'eau individuelles.

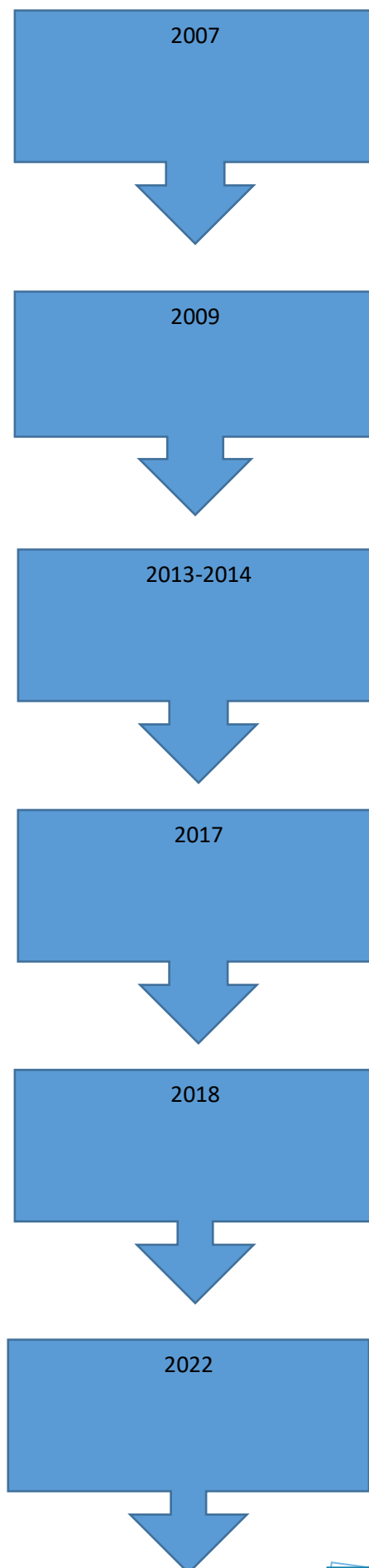
Les différents services du Foyer Jean THIBIERGE procèdent à une évaluation interne. Peu après, l'évaluation externe est menée par le prestataire Carrier Conseil dont le rapport permet de formaliser un plan d'action.

Suite à l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'ensemble des services du Foyer Jean THIBIERGE est accordé en date du 1^{er} janvier. L'établissement, sur son site de Val-de-Murigny, lance de grands travaux visant à rénover ses locaux : agrandissement des chambres des résidents (afin de les doter d'une salle de bain avec lavabo, toilette et douche), agrandissement du service médical et paramédical, création de nouvelles salles d'activités pour le FAM internat et pour le semi-internat FAM, etc.

2018 marque le commencement des travaux.

En parallèle, une place d'accueil de jour est transformée en une place d'accueil temporaire portant la capacité d'accueil du SAJ à 19 places, la capacité d'accueil temporaire aux Résidences Mont-Hermé à 2 places au titre du Foyer de vie et 1 place au titre du Foyer d'accueil médicalisé. La place d'accueil d'urgence est supprimée, le semi-internat bénéficie d'une capacité d'accueil de 6 places.

Après 4 ans de réhabilitation et de construction, les travaux se sont achevés à l'été 2022. Ces travaux étaient nécessaires pour mettre en conformité les locaux qui étaient devenus inadaptés aux résidents, aux handicaps lourds. Un nouvel espace dédié aux activités occupationnelles a été créé. Cette rénovation permet de meilleures conditions de travail, de vie pour les résidents et d'anticiper le futur.



b) Situation géographique

Le site principal du Foyer Jean THIBERGE (comprenant l'internat et le semi-internat ainsi que le Service d'Activités de Jour), installé sur un terrain d'un hectare et d'une surface au sol de 3 154.47 m², se situe dans le quartier du Val de Murigny, dans l'agglomération de Reims, au 65 rue Edmond Rostand. Cette ville de plus de 181 194 habitants (215 729 pour toute l'agglomération) offre un large potentiel médical, social et culturel.

Ce site est aisément accessible en voiture via l'Avenue de Champagne, mais également par l'intermédiaire des Transports Urbains de Reims – un arrêt de bus se trouvant non loin des locaux. Il se trouve par ailleurs au sein d'une zone artisanale et commerciale et à proximité d'une zone pavillonnaire. Cet environnement propose donc de nombreux commerces de proximités, des Maisons de Quartier et diverses infrastructures utiles telles que des salles de sport, des écoles, etc. propices à une immersion dans le tissu social local.

Le site des Résidences du Mont-Hermé se situe quant à lui à Saint-Brice-Courcelles, commune contigüe de Reims. Cette petite ville a développé un projet d'urbanisme très intéressant – les différentes structures d'accueil de publics particuliers, comme les enfants, les personnes handicapées ou âgées, ayant trouvé place en son centre. L'accueil en hébergement de ces publics s'est réalisé dans un souci d'intégration, et les structures sont donc toutes insérées dans ces lotissements.

Reims se trouve à 45 minutes de Paris par le TGV Est et est au carrefour de nombreuses grandes villes du Nord-Est de la France : Nancy, Metz, Troyes, Lille...

c) Un projet de réhabilitation

Par sa volonté de toujours faire progresser la qualité de ses prestations, le Foyer Jean THIBERGE s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, qui se concrétise constamment sur le terrain par de nombreuses évolutions. C'est dans cet esprit que les **travaux de réhabilitation du site du Val de Murigny Foyer Jean THIBERGE** ont été menés entre 2018 et 2022.



En effet, constat a été fait que les équipements d'origine ne permettaient plus de satisfaire aux attentes et aux besoins des usagers et que les locaux ne répondaient plus, quant à eux, aux nouvelles normes d'accessibilité et de sécurité :

- Seules 16 chambres sur 36 se trouvaient équipées de salles de bain indépendantes. Les espaces d'activités pour les usagers étaient insuffisants, limitant de fait les activités occupationnelles et éducatives. Les adultes accueillis en semi-internat ne disposaient pas d'espace attribué pour le repos et la toilette.

- Élément important à prendre également en compte : le vieillissement et l'accroissement du besoin médical de la population accueillie au sein de la structure imposaient une restructuration du secteur médical et paramédical.
- De plus, sur le plan technique, le bâtiment déjà âgé de 30 ans s'avérait peu isolé et donc inconfortable par fortes chaleurs ou par temps de grand froid – ce qui expliquait d'ailleurs le coût relativement élevé du chauffage de l'établissement.

Ces constats imposèrent à la fois la nécessité de travaux de restructuration et de rénovation des espaces existants sur le site du Val de Murigny du Foyer Jean THIBIERGE, ainsi que la création d'espaces nouveaux.

L'objectif était de disposer à la suite de ces travaux d'un outil de travail modernisé et adapté aux évolutions prévues dans les vingt à trente années à venir.

Le projet prévoyait ainsi :

- La **réhabilitation** de 2079 m² de surface construite permettant :
 - De porter à 27 le nombre de chambres dotées d'une salle de bain avec WC, douche et lavabo dans la partie du bâtiment actuellement existante ;
 - De restructurer l'espace paramédical existant en l'agrandissant et en améliorant son accessibilité ;
 - De rénover et moderniser la grande salle de l'établissement ;
 - De mieux isoler le bâtiment et d'en réviser les différents réseaux ;
 - De réaménager 403 m² **d'espaces extérieurs** dont :
 - 373 m² pour 3 patios transformés en jardins intérieurs à la suite des travaux d'extension ;
 - 30 m² d'auvent à l'entrée du bâtiment.
- La **construction** de 519 m² dont :
 - 255 m² pour la création de 8 chambres avec salle de bain comprenant WC, douche et lavabo ;
 - 264 m² correspondant à la création de nouveaux espaces d'animation, de repos, de rangements et de recharge des fauteuils roulants ;
 - L'attribution de locaux propres au Semi-Internat FAM ;
 - La création d'une nouvelle salle de transmission pour le personnel.

Les locaux administratifs ne faisaient quant à eux l'objet d'aucune réhabilitation, hormis l'isolation extérieure.

d) Les bénéfices de la rénovation

❖ **L'espace paramédical :**

La rénovation de l'aile paramédicale apporte une plus grande aisance dans les soins et l'accueil des résidents. En effet l'infirmerie, le bureau du médecin, les salles d'ergothérapie et de kinésithérapie sont désormais plus spacieuses et plus accueillantes pour les usagers. La psychologue est plus accessible grâce à la création d'un bureau dédié, situé à proximité de celui du médecin.

Un équipement par rails au plafond facilite les transferts des résidents ou des usagers sur les tables d'examen de kinésithérapie et le lit médicalisé de l'infirmerie.

L'agrandissement de la salle d'ergothérapie permet un meilleur agencement des différents espaces nécessaires : bricolage, réparations, couture, informatique, bureau, rangement du matériel...

Les infirmiers(ères) se trouvent à présent plus proches de la grande salle d'accueil et donc plus disponibles. Un espace est également réservé aux soins en intimité. Des séances de prévention éducatives de soins peuvent être organisées dans l'infirmerie.

La salle de kinésithérapie est plus accessible de par sa position à l'entrée du service paramédical.

L'agrandissement du passage entre les différentes salles facilitera la circulation des résidents et permettra le croisement des fauteuils, ce qui n'est pas possible actuellement.

❖ La grande salle :

La rénovation de la grande salle a apporté une meilleure isolation phonique et thermique, ainsi qu'un éclairage moderne et graphique, modulable en intensité en fonction des besoins. Elle est désormais dotée d'un espace « petit-déjeuner / collation » adapté pour favoriser l'autonomie des résidents. Elle est équipée de volets roulants télécommandés.

La salle de transmission du personnel nouvellement créée s'avère plus spacieuse que l'ancienne, équipée d'un nouveau système d'appel-assistance et dotée d'ordinateurs avec un logiciel pour gérer le dossier de l'utilisateur.



❖ Dans les pavillons Vert, Jaune et Bleu :

Les chambres se sont vues rénovées pour améliorer l'espace privatif des usagers (salle de bain équipées de sanitaires, matériel de douche adapté...), favoriser leur autonomie (matériel adapté, volets roulants motorisés...) et leur bien-être (sèche-serviettes chauffant, lumières tamisées modulables...). L'aménagement des chambres a été conçu avec l'implication des familles et de l'équipe pluridisciplinaire. Le système d'appel-assistance a également été revu pour permettre au résident d'appeler depuis le WC ou la douche avec une signalisation à l'extérieur de la chambre. Un système de transmission de l'appel se fait par bips de réception et un système par téléphonie portable assure une meilleure transmission entre professionnels.



De plus, neuf chambres ont été créées afin de combler la suppression de celles du pavillon Orange pour la création des salles d'activités.

Les salles de bain communes sont équipées d'un rail plafonnier pour faciliter les manipulations des résidents en apportant confort, sécurité et ergonomie.

Des toilettes adaptées aux personnes en fauteuil roulant sont disponibles dans chaque aile pour l'accueil des visiteurs.

À l'entrée de chaque pavillon, des espaces numériques sont prévus afin de permettre l'accès à tous les résidents à du matériel informatique – notamment pour faire des recherches, échanger à distance avec leurs proches...

Un local aménagé accueille le matériel (verticalisateurs, lève-personne...) afin de libérer l'espace de circulation dans les couloirs et de maintenir la sécurité des usagers et du personnel.

Un local aménagé équipé d'un lave-bassin permet le nettoyage du matériel d'élimination (urinaux, bassins...).

L'éclairage automatique dans les lieux de passage et les salles de bain communes constitue un confort et permet une économie d'énergie.

❖ Dans le pavillon Orange :

Ce pavillon se compose désormais de plusieurs salles permettant de mener des activités diversifiées en simultané – afin que les usagers soient moins dérangés par les passages fréquents et donc plus concentrés, dans un objectif d'épanouissement et de valorisation.

- **Salle de motricité**

Cette salle est dédiée aux activités physiques et sportives : jeux de ballons, jeux d'adresse, détente, boxe, danse, relaxation....

Elle est directement accessible : il n'est plus nécessaire d'utiliser l'ascenseur, ce qui offre un gain de temps et de sécurité considérable pour l'activité. Cette nouvelle salle favorise le confort des usagers grâce à une meilleure luminosité et une meilleure aération.

Cette salle dédiée permet d'augmenter les créneaux disponibles et donc la mise en place d'activités fixes.

- **Salle Snoezelen et Salle Balnéothérapie (spa)**

Salles dédiées à la détente et à la relaxation, elles sont entièrement équipées de matériel neuf et adapté à l'épanouissement sensoriel – source d'apaisement des tensions psychiques et physiques, de stimulation et de développement de l'éveil des sens.

Pour encadrer ces activités sereinement et en toute sécurité grâce à des appuis techniques, une partie du personnel est déjà formée et la formation d'autres salariés est prévue.

- **Salle d'esthétique**

Accueillant les activités coiffure, maquillage, manucure ou épilation, cette salle est équipée d'un rail pour faciliter les manipulations. Ce panel d'activités favorise la valorisation et l'estime de soi des usagers.

- **Salle d'activités polyvalente**

Comprenant une cuisine équipée ainsi qu'un coin cinéma & informatique, des activités diverses peuvent y être organisées. Par exemple : jeux, cuisine, soirées à thème, vidéo et informatique, activités cognitives (journal, atelier mémoire, poésie, atelier découverte, bibliothèque, atelier débat thématique, groupe de recherches, atelier législation/informations, atelier informatique, écriture, travail handicap, environnement, photo, radio, musique), etc.

- **Salle d'arts plastiques**

Cette salle accueille les activités d'arts plastiques (vitrail, bijoux, confection, peinture) ainsi que la chorale.

- **Salle Zen**

Cette salle est destinée à fournir un salon d'accueil aux résidents qui présentent un trouble du comportement, mais elle peut également être utilisée pour des activités de détente.

- **2 chambres**

Ces chambres permettent aux usagers du semi-internat de bénéficier d'un lieu propice au repos et de s'isoler du groupe si nécessaire. Une de ces chambres peut également devenir chambre d'accueil lors d'échanges inter-établissements, afin de ne pas monopoliser la chambre d'un résident.

- **Une salle de bain avec WC commune aux deux chambres**

Équipée de rail pour l'utilisation du chariot douche, elle est destinée aux usagers du semi-internat.

- **Bureau**

Cette pièce se destine à l'équipe éducative du semi-internat.

- **Deux WC adaptés**

- **Salle de rangement des fauteuils**

Cette salle permet d'y ranger les fauteuils des usagers et d'y recharger leurs batteries.

❖ **L'accueil du semi-internat**

L'accueil du semi-internat FAM s'intègre dans les locaux du pavillon orange. Les salariés du service disposent donc à présent de lieux dédiés pour leurs activités et l'accompagnement des usagers.

Ces nouveaux locaux permettent aux usagers du semi-internat d'avoir un espace qui leur est dédié – ce qui constitue un repère nécessaire à leur bien-être. Un espace calme permet ainsi de respecter des temps de repos pour ces usagers présentant une fatigabilité importante.

Les activités de ce service sont assurées par l'équipe du semi-internat en collaboration avec les autres services (Foyer d'Accueil Médicalisé, Service d'Activités de Jour, Résidences du Mont-Hermé). Différents partenaires viennent enrichir les activités et offrent une ouverture vers l'extérieur pour les usagers –favorisant leur insertion et leur citoyenneté.

2- Les garanties réglementaires des droits et libertés en établissement

a) Les valeurs du Foyer Jean THIBIERGE

Les valeurs propres à l'établissement, traduction au sein de ses services des valeurs associatives, sont les suivantes :

- ✓ **Le respect** : chaque usager est perçu comme un individu à part entière, ayant droit au respect sous toutes ses formes (vie privée, intégrité physique et psychologique, sécurité, ...) ;
- ✓ **L'équité** : tous les usagers sont considérés comme égaux, et ont droit aux mêmes modalités d'accompagnement ;
- ✓ **La personnalisation** : toutefois, chaque usager est reconnu dans son unicité en tant que personne, et son accompagnement s'en trouve personnalisé en fonction de ses spécificités (handicap, besoins, souhaits, ...) ;
- ✓ **La citoyenneté** : les usagers sont des citoyens de plein droit, et l'exercice de leurs droits et devoirs civiques est encouragé et accompagné ;
- ✓ **La laïcité** : il est permis à chaque usager de pratiquer librement sa religion, et d'y être aidé au besoin, dans le respect du principe républicain de laïcité ;
- ✓ **La famille** : le travail en relation avec les familles et aidants familiaux, avec le consentement des usagers concernés, est une valeur phare du service ;
- ✓ **Le professionnalisme** : les équipes sont au service des usagers et développent un haut niveau de compétences adaptées pour leur assurer le meilleur accompagnement possible ;
- ✓ **L'éthique** : les équipes respectent une éthique professionnelle stricte, incluant par exemple le respect du secret médical, le devoir de discrétion, le devoir de réserve, la promotion de la bientraitance, ...

b) Cadre juridique et agrément

Le Foyer Jean THIBIERGE est un établissement médico-social relevant de la nomenclature rénovée par loi 2002-2 du 2 janvier 2002, alinéa 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles), répondant à l'appellation de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). Il est enregistré sous le numéro SIRET :

313 872 897 000 35

Du point de vue de son financement, l'établissement fonctionne selon le principe de la « double tarification » : il reçoit de l'Assurance Maladie un « forfait soin » annuel au titre de ses besoins en matière de médicalisation et facture mensuellement un prix de journée aux services d'aide sociale des Départements dont dépendent les usagers accueillis.

Concernant sa partie FAM-internat, Le Foyer Jean THIBIERGE fonctionne en continu : 365 jours par an, 24h/24. Aucune période de fermeture n'est donc envisageable, mais l'établissement ou l'un de ses services peut transférer tout ou partie de son activité lors d'une brève période dans le cadre de « séjours-vacances ».

Le Service d'Activités de Jour non médicalisé, répondant quant à lui à la définition d'un Foyer de Vie, fonctionne selon un régime de semi-internat – soit 210 jours par an. Son financement est exclusivement assuré par une dotation au titre d'un prix de journée « département ». Il est enregistré sous le numéro SIRET :

313 872 897 001 00

Le semi-internat FAM, sous régime de « double tarification », fonctionne également 210 jours par an.

L'accueil temporaire accueille ses bénéficiaires (après orientation et accord de prise en charge « département ») pendant une durée maximale de 90 jours par année civile.

Comme tous les établissements et services relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, le Foyer Jean THIBIERGE et le Service d'Activité de Jour sont soumis à autorisations renouvelables et doivent procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations délivrées.

c) Le règlement financier

→ Accueil en Hébergement au Foyer d'Accueil Médicalisé :

L'hébergement du Foyer d'Accueil Médicalisé est financé :

- De manière forfaitaire par **l'Assurance Maladie** pour l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux.
- Et par **l'Aide Sociale Départementale** (Conseil Départemental d'Origine de la Personne Handicapée) pour l'hébergement et l'animation. Ainsi, le Conseil Départemental de la Marne reverse à l'établissement une somme forfaitaire par résident et par jour de présence de ce dernier.

Le résident accueilli peut prétendre à l'attribution d'une Allocation Logement (APL) par la Caisse d'Allocation Familiale de la Marne et ce sous conditions de ressources. Cette allocation est directement versée par la CAF à l'établissement.

Si l'APL est attribué à taux plein, l'utilisateur n'a pas de loyer résiduel à charge. Cependant, si les ressources de la personne prises en compte par la CAF ne permettent pas d'attribuer une Allocation Logement à taux plein, la différence du montant de l'Allocation à taux plein et de l'Allocation logement attribué sera facturée par l'Etablissement directement à l'utilisateur.

De plus, en référence au Règlement Départemental d'Aide Sociale, un Forfait Journalier est facturé à l'utilisateur.

La personne handicapée accueillie peut percevoir une Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) ou une Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Son montant est calculé en fonction du nombre de jours de sorties fourni par l'établissement au Conseil Général de référence.

Si l'utilisateur perçoit une Majoration Tierce Personne (versée par l'Assurance Maladie), 90% du montant perçu est reversé au Foyer d'Accueil Médicalisé (Règlement Départementale d'Aide Sociale).

→ Accueil en semi-internat en Foyer d'Accueil Médicalisé :

Le semi-internat du Foyer d'Accueil Médicalisé est financé :

- De manière forfaitaire par **l'Assurance Maladie** pour l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux.

- Et par **l'Aide Sociale Départementale** (Conseil Départemental d'Origine de la Personne Handicapée) pour l'animation. Ainsi, le Conseil Départemental de la Marne reverse à l'établissement une somme forfaitaire par résident et par jour de présence de ce dernier.

De plus, en référence au Règlement Départemental d'Aide Sociale, un Forfait Journalier est facturé à l'utilisateur.

Les prestations telles que l'ACTP ou la PCH sont attribuées à taux plein.

→ Accueil au Service d'Activités de Jour :

Le service d'Activités de Jour est financé par **l'Aide Sociale Départementale** (Conseil Départemental du Département d'Origine de la Personne Handicapée). Ainsi, le Conseil Départemental de la Marne reverse au service une somme forfaitaire par résident et par jour de présence de ce dernier.

De plus, en référence au Règlement Départemental d'Aide Sociale, un Forfait Journalier est facturé à l'utilisateur.

Les prestations telles que l'ACTP ou la PCH sont attribuées à taux plein.

→ Accueil aux Résidences du Mont-Hermé dans le cadre de l'accueil temporaire :

Le service d'Accueil Temporaire est financé par **l'Aide Sociale Départementale** (Conseil Départemental du Département d'Origine de la Personne Handicapée). Ainsi, le Conseil Départemental de la Marne reverse au service une somme forfaitaire par résident et par jour de présence de ce dernier.

De plus, en référence au Règlement Départemental d'Aide Sociale, un Forfait Journalier est facturé à l'utilisateur.

Les prestations telles que l'ACTP ou la PCH sont attribuées à taux plein dans la limite de 45 jours consécutifs de présence sur l'accueil temporaire. Au-delà, ces prestations ne sont versées qu'à hauteur de 10%. Dès la sortie du dispositif d'accueil temporaire, l'ACTP ou la PCH sont rétablies à taux plein.

d) Le cadre législatif : Loi 2002-2 et ses outils

La **loi du 2 janvier 2002**, dite de rénovation du secteur social et médico-social, demande aux établissements et services de créer des outils, documents et instances, afin de mieux maîtriser la qualité des prestations offertes aux bénéficiaires. Au Foyer Jean THIBIERGE et dans chacun de ses services, ces outils ont été créés dans le respect des textes de loi (loi 2002-2 et ses décrets d'application), afin de coller au mieux aux réalités du terrain.

- **Le livret d'accueil**

Le livret d'accueil est un document à remettre à tout nouvel usager admis dans l'un des services du Foyer Jean THIBIERGE, afin de lui permettre de se familiariser avec l'établissement. Chaque service dispose de son propre livret d'accueil. Celui-ci présente la structure et les prestations qui y sont

proposées. Il fournit toutes les informations utiles : ses coordonnées, un plan d'accès, une description de l'organisation d'une journée au sein du service, des exemples d'activités, ...

- **Le projet personnalisé**

Le projet personnalisé est un document individualisé définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social. Le projet personnalisé est rédigé sous forme contractuelle en impliquant l'usager lui-même et sa famille ou son représentant légal.

- **Le règlement de fonctionnement**

Ce règlement précise les obligations et droits que les usagers et les services du Foyer Jean THIBIERGE ont les uns envers les autres. Il rappelle les valeurs de l'établissement, les modalités d'usage des locaux, traite de la sécurité des biens et des personnes, précise les obligations de la personne accueillie...

Il est annexé au livret d'accueil et chaque service dispose du sien.

- **La Charte des droits et libertés de la personne accueillie**

Ce document, fixé par l'arrêté du 8 septembre 2003 en référence à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles, cite tous les droits fondamentaux et inaliénables des bénéficiaires d'un établissement médico-social.

Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans l'établissement.

- **Le Contrat de Séjour**

Ce contrat officialise la relation entre l'établissement et ses services et l'usager et/ou son représentant légal ; il possède une valeur juridique. Il est signé à l'admission de l'usager dans le service adéquat du Foyer et il en présente tous les services et toutes les prestations fournies aux personnes accueillies. Un avenant, signé au maximum 6 mois plus tard, précise les services et les prestations qui seront concrètement fournies au signataire. De même, chaque année lorsque le projet personnalisé est mis à jour suite à son évaluation, un nouvel avenant au contrat est signé – précisant à nouveau les objectifs et les moyens du projet pour l'année à venir. Pour les services sans hébergement, ce contrat est intitulé « Document individuel de prise en charge ».

- **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Il s'agit d'un conseil qui est composé selon les exigences du **décrets n°2022-688 du 25 avril 2022**.

Le rôle de ce conseil est, pour l'usager, de donner son avis et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement – notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions d'accompagnement.

Ce conseil se réunit au moins 3 fois par an, sur convocation de son Président ou de la Direction de l'établissement, qui fixent l'ordre du jour des séances. Des représentants de tous les services du Foyer Jean THIBIERGE siègent à ce conseil. Pour les représentants des résidents, après un appel à candidature, un vote est réalisé afin de les élire ainsi que leurs suppléants, puis ils élisent leur Président. Les salariés sont nommés par la Direction après appel à candidature, le représentant associatif est nommé par le Conseil d'Administration et les représentants des familles sont élus après appel à candidature.

- **Le dossier de l'utilisateur :**

Il est important de préciser que l'accès au contenu des dossiers est réservé :

- À l'utilisateur ou son représentant légal s'il y a lieu,
- Aux professionnels habilités de l'établissement et de ses services.

L'établissement ou le service est responsable de la création, de la gestion et de l'archivage du dossier de l'utilisateur.

Ce dossier est composé de plusieurs parties :

- **Le dossier administratif**

Le dossier administratif d'un résident, constitué lors de son admission et tout au long de son accompagnement au sein de l'établissement, comporte les parties suivantes :

- ✓ Les pièces d'entrée (carte d'identité, carte d'invalidité, carte vitale, etc.). À l'exception de la carte vitale (nécessaire afin d'aller chercher les médicaments du résident), il s'agit de copies, sauf si le résident fait la demande que les originales soient conservées par l'établissement ou le service.
- ✓ Les documents concernant son orientation MDPH.
- ✓ Les divers courriers concernant la partie administrative de son dossier.

- **Le dossier médical**

Ce dossier est constitué des parties suivantes :

- ✓ Antécédents médicaux.
- ✓ Prescriptions médicales.
- ✓ Dossiers des spécialistes (orthopédie, neurologie, examens biologiques, etc.).
- ✓ Courriers médicaux.
- ✓ Courriers paramédicaux (bilan d'ergothérapie, d'orthophonie, de kinésithérapie, etc.).
- ✓ Dossier sur l'appareillage.

- **Le dossier social**

Ce dossier est constitué des parties suivantes :

- ✓ Dossier MDPH.
- ✓ Documents concernant les frais d'hébergement.
- ✓ Documents ACTP ou prestation de compensation.
- ✓ Documents CAF.
- ✓ Notes de l'Assistante sociale concernant les synthèses.
- ✓ Documents concernant la Sécurité sociale et la Mutuelle éventuelle.
- ✓ Documents concernant les vacances.

- **Le dossier éducatif**

Ce dossier contient les évaluations et synthèses ainsi que le Contrat de Séjour et ses avenants, les plannings d'activités, les bilans de sortie individuelle.

Il comporte également le Projet individualisé du résident constitué des parties suivantes :

Contrat de Séjour et avenants.

Projets individuels et bilans, année après année.

Emploi du temps de la semaine.

Courrier concernant le Projet, les synthèses, etc.

Contrat de participation.

Emploi du temps annuel.

Bilans.

Courriers divers.

- **L'amélioration continue :**

En tant que structures médico-sociales, le Foyer Jean THIBIERGE et ses services doivent fournir un service à leurs usagers, dont l'accompagnement doit répondre à des exigences, telles que la participation de l'utilisateur ou de son représentant légal à son projet personnalisé, et la remise des documents demandés par la loi 2002-2.

L'établissement a le souci de proposer les meilleures prestations possibles à ses usagers, afin que leur accompagnement soit conforme aux textes réglementaires, mais également à ses valeurs et son éthique, héritage de celles de l'association gestionnaire. Il s'est ainsi engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité – basée sur une analyse des pratiques professionnelles, des réunions du comité de pilotage Qualité, la rédaction d'outils complémentaires (procédures, protocoles...), des audits internes, le suivi du plan d'action sur le logiciel AGEVAL...

- **L'évaluation :**

Les évaluations de l'établissement sont réalisées en fonction des textes législatifs du moment. Elles mobilisent l'ensemble du personnel et sont supervisées par la Direction ainsi que le Qualiticien de l'Association, conjointement à la démarche qualité, dans le cadre de l'amélioration continue.

Un premier cycle, comprenant une évaluation interne et externe, a eu lieu en 2013/2014. Suite à la communication de leurs résultats, l'établissement et ses services ont reçu leur renouvellement d'autorisation de fonctionnement à date du 1^{er} janvier 2017.

Depuis la loi du 24 juillet 2019, l'HAS a réformé le processus des évaluations dans les dispositifs sociaux et médicosociaux et propose une méthodologie nationale et un référentiel commun à l'ensemble des établissements et services du secteur. Ce référentiel est intégré au logiciel AGEVAL. La prochaine évaluation du Foyer d'Accueil médicalisé et du Services d'Activités de Jour devra avoir lieu entre juillet 2023 et décembre 2027.

- **La sécurité :**

Comme tout établissement employant des salariés, le Foyer est tenu d'assurer la sécurité au travail de ses employés, comme le stipule **l'article L-230-2 du Code du Travail (loi du 31 décembre 1991)**.

Depuis le **décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001**, toute entreprise a également l'obligation de procéder à un inventaire des risques formalisés dans un Document unique d'inventaire des risques professionnels (DUERP). Celui-ci est intégré au logiciel AGEVAL ; le Foyer d'Accueil médicalisé et le Service d'Activités de Jour disposent chacun de leur propre DUERP.

Pour assurer la sécurité de son personnel et de ses résidents, le Foyer dispose :

- Du document unique d'évaluation des risques professionnels (FAM et SAJ) complété par le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) ;
- De l'échéancier des visites de conformité (centralisé par Bureau VERITAS sur le logiciel BV Link – FAM et SAJ) ;
- Du plan de gestion de crise ;
- Des procédures internes concernant l'aspect sécurité au travail (accident du travail, urgence médicale...).

- **La formation du personnel :**

La formation des salariés se fait selon 2 axes :

- Les formations continues, financée par l'OPCO, le plan de formation établi chaque année ;
- Les formations prises en charge par l'établissement et ses services dans le cadre du perfectionnement. Ces formations concernent principalement l'accompagnement des bénéficiaires et la sécurité.

De nombreuses formations à long terme sont menées, afin d'anticiper les mutations et améliorations à venir, et sont considérées comme un outil nécessaire à l'évolution de l'établissement. Les formations en interne sont privilégiées.

L'Association organise chaque année une journée d'étude.

f) Éthique Institutionnelle

- **La diffusion de la bientraitance**

Le thème de la bientraitance figure au premier plan des préoccupations des établissements du foyer Jean THIBIERGE. Selon l'HAS, « la bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins » (« Bientraitance, définition et repère pour la mise en œuvre », 2008).

Dans cette optique, l'établissement promeut le bien-être des personnes accueillies en leur proposant des projets d'accompagnement individualisés, un environnement de vie agréable et adapté à leurs besoins ainsi que des actions concrètes de sensibilisation et de réflexion à destination des professionnels de santé avec l'organisation de comité éthique et d'analyses de pratiques pour l'ensemble des services.

- **Inclusion et autodétermination**

Le mot « autodétermination » se réfère tant aux acquis de la philosophie qu'à ceux du droit international. En termes philosophiques, il désigne la possibilité pour un individu de choisir librement sa conduite et ses opinions, hors de toute pression extérieure. En droit international, ce terme renvoie par extension au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire de choisir librement leur État et leur forme de gouvernement, de ne pas être cédés ou échangés contre leur volonté, et au besoin de faire sécession.

L'autodétermination est un élément clé de l'inclusion sociale. Reconnaître que chaque individu a le droit d'être acteur de sa vie dans la juste mesure de ses capacités, c'est lui donner une place citoyenne pleine et entière au sein d'une société inclusive. Le concept d'autodétermination s'applique à tout le monde, à tout moment de la vie et quelles que soient les capacités. C'est un concept non spécifique et universel, qui s'inscrit dans les grands projets comme dans les petits moments du quotidien. L'autodétermination se construit autour de 4 grandes composantes :

- **Être autonome**

L'autonomie, c'est **savoir faire les choses par soi-même, mais pas que**. Tout ne repose pas sur la personne ayant des besoins spécifiques ! L'autonomie résulte aussi d'un **environnement facilitateur**

qui relève de la responsabilité collective et d'une coopération de l'entourage. En effet, il est important de proposer des solutions adaptées, parfois en modifiant l'environnement, pour permettre l'autonomie !

L'autonomie, c'est aussi **être en mesure d'identifier les ressources disponibles** pour obtenir de l'aide afin de parvenir au résultat recherché. Pour aider une personne à être autonome, il ne faut pas, par exemple, tout faire à sa place, il faut aussi « l'aider à faire ». Mais l'autonomie, c'est également la capacité à faire un choix. En bref, tous ces conseils et idées aident une personne à devenir autonome tout en adaptant aussi son environnement si besoin.

- **Se connaître**

Se connaître, c'est savoir qui on est, ce que l'on aime, ce que l'on n'aime pas... Et c'est un apprentissage qui se construit dès le plus jeune âge en laissant l'enfant tenter des choses, explorer par lui-même dans la mesure de ses possibilités, pour une meilleure conscience de soi. L'identité est une globalité, le handicap ou le besoin spécifique en fait partie, mais la personne ne se réduit pas à cela.

Pour aider quelqu'un à se connaître, il existe beaucoup de conseils et d'idées. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'un environnement pluriel riche en opportunités permet d'affiner la connaissance de soi. Également, rencontrer d'autres parcours de vie en dehors de la norme permet d'envisager des perspectives uniques et singulières.

- **S'organiser**

Savoir anticiper, mettre en place des stratégies pour faire face à une situation, résoudre un problème, faire une tâche ou atteindre son but... ça s'apprend ! La capacité d'autorégulation – ou d'organisation – est une capacité fondamentale pour vivre en société. C'est la capacité à s'adapter aux situations, à savoir anticiper, planifier, évaluer... C'est un processus cognitif qui demande des compétences d'observation, de planification, d'adaptabilité et de résolution de problèmes.

Le développement des fonctions exécutives est donc au cœur de cet enjeu. Mais pas seulement ! C'est aussi un processus émotionnel et motivationnel qui demande de la gestion de soi et de la persévérance. Pour développer la capacité d'autorégulation, favorisez la régulation des comportements et des émotions.

- **Être capable**

Être capable, aussi appelé « Empowerment Psychologique », c'est être conscient de ses propres capacités et savoir faire la distinction entre les conséquences de ce que l'on fait et ce qui n'y est pas lié. C'est aussi la connaissance et la valorisation de soi, de ses zones de compétences, la construction de son estime de soi et de sa confiance en soi. C'est savoir identifier ses forces, faire des expériences de réussite mais aussi d'échec.

Savoir reconnaître ses réussites, ses petites victoires au quotidien, c'est important pour construire sa confiance en soi et pour acquérir progressivement une meilleure estime de soi-même. Ne pas se fixer d'objectifs inatteignables mais viser des objectifs concrets et réalisables. Il y a en effet plusieurs façons d'aider à construire cette confiance en soi.

Au sein de l'association plusieurs formations actions ont été développées regroupant salariés, usagers et encadrement. Il nous semblait important de réfléchir à ses concepts ensemble pour réussir à les développer sur du long terme.

Le Foyer, les établissements et services de l'Association s'appuient sur ce concept et dorénavant, les formations s'y développeront dans les années à venir.

- Le comité éthique

Cette démarche s'inscrit dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence National pour l'Evaluation et de la Qualité des établissements du service social et Médico-social) éditée en juin 2010. Celle-ci prend racine dans les préconisations de l'ANESM dans « bientraitance, définition et repère pour la mise en œuvre », 2008.

L'éthique est une « réflexion qui vise le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées, concrètes ». « C'est donc un positionnement critique sur les normes de conduites ». Voisine de la morale (réflexion sur la définition du bien et du mal) et de la déontologie (ensemble des règles d'exercice d'une profession), l'éthique n'a pas de réponse visant l'universalité et elle met en question la façon dont nous actualisons notre manière de faire (c'est-à-dire nos pratiques), nos connaissances sur les situations rencontrées.

Ce groupe de réflexion est composé de l'équipe cadre (directeur des établissements, cheffes de service), et d'un représentant de chaque professionnel de terrain sélectionné sur la base du volontariat (assistante sociale, éducateur, infirmière, aide-soignant et aide médico-psychologique). Cette équipe plurielle et dynamique permet ainsi de balayer un large questionnement théorique et pratique.

Selon les thèmes abordés, des personnes extérieures spécialistes peuvent être invités afin de mettre en perspective les difficultés que nous pouvons rencontrer et d'amener une réflexion ainsi que des solutions non envisagées au préalable.

Les moyens proposés pour enrichir la réflexion éthique sont divers (articles, texte de loi, conférence audio-visuelle, etc.). Chaque membre est acteur de la réflexion, tous sont encouragés à partager des lectures ou des outils de réflexion à l'ensemble du comité.

Le comité se réunit tous les trois mois, dans la salle de réunion du Service d'Activité de Jour, pour traiter du thème sélectionné. Ce délai permet de travailler de manière approfondie chaque thème en laissant un temps de réflexion et d'analyse entre chaque séance. Il n'y a pas de limite de séance à la réflexion accordée pour un thème. Le passage d'un thème à l'autre est défini de manière collégiale lorsque l'équipe a mené à bout son questionnement.

- Les réunions d'analyses des pratiques :

Des analyses de pratiques sont proposées de manières mensuelles à chaque équipe soignante et éducative des services de l'établissement. Ces réunions sont animées par la psychologue de l'établissement.

Ces temps d'échanges permettent de questionner les pratiques individuelles et/ou collectives dans le but de promouvoir un accompagnement de qualité axé sur le respect de la dignité et des libertés du résident.

Les pratiques sont questionnées par le biais de vignettes cliniques concrètes observées et/ou vécues par les salariés.

Ces réunions permettent de proposer un temps d'écoute des éventuelles difficultés des salariés, favorisant ainsi la reconnaissance de leur pratique et leur investissement professionnel. Le soutien des professionnels permet alors de les renforcer dans leur démarche de bientraitance.

Les temps d'analyses des pratiques sont également utilisés pour enrichir les connaissances des salariés sur des thèmes précis à leur demande. Parmi les thèmes abordés durant l'année 2019, nous avons traité « le soin relationnel » ou encore « les troubles du comportement chez les personnes cérébro-lésées ».

Durant l'année 2020, les réunions d'analyses des pratiques étaient axées sur la gestion du Covid afin de permettre un meilleur ajustement du travail durant la crise sanitaire à laquelle nous faisons face.

- La vie affective

Le sujet de la sexualité est un sujet délicat qui touche à l'intimité et renvoie aux valeurs et représentations de chacun. Ce sujet est trop souvent éludé dans les institutions, peut-être par pudeur, tabou ou méconnaissance de la vie affective des personnes en situation de handicap vient d'être réaffirmé comme droit par une circulaire de juillet 2021.

Dans un souci de promouvoir le bien-être des personnes accompagnées, la question de la sexualité et de l'affectivité prend une place de plus en plus importante dans les réunions pluridisciplinaires de nos services.

Les professionnels ont verbalisé le besoin d'être formés à cette question ce qui a été écouté par l'institution qui leur a proposé des formations sur l'année 2019. Ce plan de formation sera reconduit et étendu à l'ensemble des services de l'établissement afin d'améliorer l'accompagnement de la vie affective.

Cet épanouissement passe également par l'appropriation et le développement des connaissances personnelles (connaissances de son corps) à ce sujet. Ainsi des groupes de parole portant sur la vie affective ont été proposés aux usagers des services. Durant ces échanges, la relation affective et l'éducation sexuelle adaptée ont été abordées. Au regard de l'engouement des usagers durant ces réunions, des groupes de paroles sur ce même thème vont être poursuivis à l'avenir avec le désir de faire intervenir des spécialistes de ce domaine. De plus, un projet de création de plaquettes de sensibilisation à la vie intime est en réflexion dans certains services. Cette documentation aura pour objectif d'être adaptée aux capacités de compréhension des personnes accueillies (utilisation de pictogramme par exemple). Elle sera à destination des usagers mais également des familles afin de les sensibiliser aux questionnements inhérents au monde des adultes.

La vie en collectivité peut également freiner l'épanouissement de la vie affective qui relève de l'intimité et de la vie privée. De manière concrète, le respect de la vie affective et sexuelle induit des réponses architecturales dans le cadre de la rénovation du foyer, en particulier par la mise en place de 2 chambres communicantes par pavillons. La relation privilégiée peut alors être socialement reconnue au sein de la structure tout en gardant la dimension d'intimité et de discrétion nécessaire à une relation amoureuse.

g) Démarche de réorientation / départ de l'établissement

Un résident peut quitter l'établissement par choix personnel, en fonction d'une nouvelle orientation, en être exclu ou lors de son décès.

Lorsque l'établissement ne permet plus d'avoir un accompagnement en adéquation avec l'évolution du handicap d'un point de vue médical, rééducatif, lorsque l'accompagnement à la vie quotidienne devient trop important, une réorientation doit être envisagée à l'échelle des différents dispositifs de l'établissement ou dans un établissement plus adapté (FAM Val de Murigny ou Maison d'Accueil Spécialisée). Ce processus est bien évidemment à travailler de manière progressive avec le résident et sa famille.

A ce jour, il est constaté un vieillissement de la population accueillie alourdissant les besoins en soins et les prises en charge, un travail important sera à mener sur la durée du projet.

III- Présentation de l'établissement et de ses services

1- L'Internat FAM - Val de Murigny

Pour plus de précisions, se reporter au **Projet de Service Hébergement Val de Murigny**.

Fonctionnement :

Le Foyer d'Accueil Médicalisé – site du Val de Murigny est ouvert toute l'année (365 jours/an, 24 h/24). Il accueille 36 résidents en internat accompagnés par une équipe paramédicale (composée d'infirmières, de kinésithérapeute, d'ergothérapeute et de vacataires : kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicure) et par une équipe éducative (composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'aides-soignants, d'aides-médico-psychologiques ou d'assistants éducatifs et sociaux, de maîtresses de maison, d'agent de service et de veilleuses de nuit).

Le public :

L'accueil de l'établissement est centré sur des personnes atteintes d'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC), dont les séquelles neuro-motrices et cognitives sont de combinaison et d'intensité variables.

Par extension, l'établissement accueille également des personnes souffrant de lésions cérébrales avec handicap moteur prédominant, dont le comportement est compatible avec une vie en collectivité et un accompagnement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Les personnes accueillies sont lourdement handicapées, elles ont besoin d'aide dans la plupart des actes de la vie quotidienne et de soins constants (kinésithérapie, ergothérapie...). Elles peuvent bénéficier d'activités occupationnelles. Elles ont une orientation « foyer d'accueil médicalisé » délivrée par la CDAPH.

Missions :

- Assurer l'hébergement des personnes en chambre individuelle dans un souci permanent de qualité des prestations offertes.
- Assurer leur suivi sanitaire et rééducatif, le maintien de leurs acquis.
- Assurer leur accompagnement par une aide personnalisée, adaptée et permanente, dans le respect de leur dignité.
- Mettre en place un projet de vie personnalisé répondant aux demandes des personnes accueillies, réaliste et réalisable, compatible avec les moyens du service, favorisant l'épanouissement, la socialisation et le droit à la citoyenneté.
- Prévenir de leur exclusion sociale grâce à une politique d'ouverture et la mise en œuvre de projets d'intégration sociale.
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Proposer des activités occupationnelles diverses et variées répondant aux besoins et aux capacités des personnes.

2- Le Semi-internat FAM

Pour plus de précisions, se reporter au **Projet de Service Semi-internat FAM**.

Fonctionnement :

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les usagers de 9 h à 17 h sur le site Val du Murigny du Foyer Jean Thibierge, dans un cadre éducatif, médical et paramédical.

Ce service n'assure pas l'hébergement.

Le public :

L'accueil de l'établissement est centré sur des personnes atteintes d'Infirmitté Motrice Cérébrale (IMC), dont les séquelles neuro-motrices et cognitives sont de combinaison et d'intensité variables.

Par extension, l'établissement accueille également des personnes souffrant de lésions cérébrales avec handicap moteur prédominant, dont le comportement est compatible avec une vie en collectivité et un accompagnement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Ces usagers ont une orientation proposée par la CDAPH pour intégrer une structure d'accueil médicalisée.

Missions :

- **L'accueil :**
Les personnes accueillies bénéficient d'un suivi médical et paramédical ainsi que d'un accompagnement socio-éducatif. Elles sont reçues à temps complet, 210 jours/an. Leur état de présence sera concomitant à celui des usagers du SAJ.
- **Le suivi médical et paramédical :**
Il est assuré par le Médecin coordinateur de l'établissement et par l'équipe paramédicale (Infirmières, Ergothérapeute, Kinésithérapeutes, Orthophonistes).
- **L'accompagnement socio-éducatif :**
Les usagers peuvent accéder aux activités proposées par le Service d'activité de Jour ou aux activités proposées par le service d'hébergement du Val de Murigny.
- **La socialisation :**
Les activités sont organisées en interne et à l'extérieur grâce à divers partenariats dans un souci d'insertion sociale.
- **Le développement et le maintien des acquis :**
Du fait de la prise en charge paramédicale, les activités tiennent compte de la disponibilité, des besoins et capacités des personnes.

Ce service a donc pour vocation d'aider la personne à :

- **Maintenir ses capacités motrices et cognitives par un accompagnement médical et paramédical adapté ;**
- **S'épanouir à travers la proposition de différentes activités occupationnelles ;**
- **Partager avec les autres usagers des temps de pratiques collectives ;**
- **Elaborer son projet personnalisé.**

3- L'Internat FAM - Les Résidences du Mont-Hermé

Pour plus de précisions, se reporter au **Projet de Service les Résidences du Mont Hermé**.

Fonctionnement :

La résidence du Mont-Hermé à Saint Brice Courcelles est une unité d'hébergement du foyer Jean THIBIERGE qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Aménagement Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale. La résidence du Mont-Hermé est un ensemble d'appartements et de locaux collectifs intégrés dans un lotissement. Il est ouvert aux habitants et permet de ce fait, des échanges diversifiés (discussion, rencontre, invitation, ...).

Une équipe pluridisciplinaire accompagne jour et nuit 11 résidents pendant toute l'année (365 jours/an, 24 h/24).

Le public :

Les personnes accueillies relèvent d'une orientation FAM. Chaque résident bénéficie d'un médecin traitant personnel. Une infirmière salariée assure le suivi paramédical. Les personnes accueillies aux résidences du Mont-Hermé relèvent d'une problématique de soins et d'une aide régulière dans la vie quotidienne. L'épanouissement de la personne s'opère donc par le respect d'une qualité de service quotidienne et domiciliaire. Plus particulièrement, sur ce site, la promotion de la personne et son implication dans des activités régulières dotent le résident de compétences complémentaires.

Missions :

Tout en respectant la dignité de la personne accueillie, l'institution :

- Garantie une aide à la vie quotidienne,
- Accompagne la personne dans la réalisation de son projet.
- Assure une qualité hôtelière tant au niveau de l'hébergement que des repas.
- Favorise son expression individuelle au travers de projets sociaux divers (participation à des activités externes, meilleure connaissance du tissu associatif local, bénévolat auprès de ces associations).
- Développe des activités au sein de la structure en lien avec l'accompagnement de la vie quotidienne.
- Applique les procédures de travail appropriées pour le site de St Brice pour assurer :
 - La sécurité des résidents et des salariés ainsi que des bâtiments,
 - Le suivi des résidents dans un souci de qualité,
 - Une bonne intégration des personnes dans l'environnement en participant à la dynamique du quartier, en favorisant des échanges de service avec le voisinage.

4 - L'Accueil temporaire

Pour plus de précisions, se reporter au **Projet de Service les Résidences du Mont Hermé**.

L'accueil temporaire a été rendu possible par la création de trois chambres supplémentaires basées sur le site du Mont Hermé.

Fonctionnement :

Les décrets d'application concernant les Services d'Accueil Temporaires établissent que :

L'Accueil Temporaire accueille des personnes pour une durée maximale de 90 jours par an fractionnables.

- Ce service est doté de trois logements
- Les personnes accédant à cette unité ont une **orientation Foyer de Vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé**.
- Les personnes accueillies viennent dans le cadre d'un besoin familial (maladie, hospitalisation d'un aidant familial, besoin de répit) ou dans le cadre d'un choix personnel pour découvrir une vie en appartement (découverte et évaluation du potentiel à vivre seul en appartement)

Missions :

- Accompagner la personne dans la vie quotidienne et domiciliaire, ce qui demande dès lors une évaluation des capacités.
- Favoriser le maintien des liens familiaux.
- Concourir à une évaluation des capacités pour vivre en appartement (temps d'accompagnement et type d'aide sont spécifiés).
- Apporter du répit aux aidants familiaux.

5- Le Service d'Activités de Jour



Pour plus de précisions, se reporter au **Projet de Service le Thi'SAJ**.

Le Service d'Activités de Jour accueille des usagers vivant en appartement (résidence personnelle, familiale) et bénéficiant d'une orientation Foyer de vie de la CDAPH.

Missions :

- Une mission d'accueil de 9h à 17h, 210 jours par an
- Une mission de socialisation car les différentes activités ont pour but de développer des rencontres et de limiter l'isolement,
- Une mission de maintien et de développement des acquis moteurs, expressifs et/ou cognitifs,
- Une mission de réorientation vers des services externes ou vers d'autres formes d'accompagnement.

Fonctionnement - Journée type :

- Arrivée entre 9h et 10h avec un accueil café
- De 10h à 11h50 activités dans les différentes salles ou en extérieur
- De 12h à 13h repas au sein du foyer
- De 13h à 14h retour en salle d'activités, aide à la vie quotidienne (lavage de dents, aide aux toilettes, ...)
- De 14h à 16h30 activités dans les différentes salles ou en extérieur.
- À partir de 16h30 jusqu'à 17h retour au domicile.

Les activités proposées :

Différentes activités sont proposées dans différents domaines :

- Domaine sportif : randonnée, jeux d'adresse, relaxation, parcours moteur....
- Domaine cognitif : actualité, code de la route, environnement, journal, informatique...
- Domaine expressif : arts plastiques, poésie, percussion, musique, bijoux, ...
- Domaine quotidien : vie quotidienne, médiathèque, jardinage, ...
- Domaine associatif : restos du cœur...

Différents projets ont lieu en fonction de thématiques précises :

- Création d'objets pour les marchés de Noël et le marché aux fleurs, ...
- Création d'une exposition/vente (ou manifestation) en juin sur le thème travaillé depuis janvier.
- Implication dans des projets spécifiques en art plastique, en danse, en poésie, en théâtre, en sport, ...

Différentes sorties ont lieu tout le long de l'année en fonction des projets ou en fonction d'une opportunité, celles-ci peuvent se dérouler en soirée ou pendant le week-end.

IV- Organisation et Moyens

1. Les moyens humains

DIRECTION	1 Directeur-adjoint			
ENCADREMENT TECHNIQUE	1 chef de service paramédical 1 chef de service éducatif 1 Médecin coordonnateur 1 Psychiatre (poste à pourvoir) 1 Psychologue			
SERVICES SOCIAUX, ADMINISTRATIFS ET LOGISTIQUES	1 Cadre économe <i>(Responsable des relations avec les fournisseurs et les sociétés prestataires)</i> 1 Assistante de Service Social 1 assistante de Direction 1 Agent technique			
EQUIPE PARAMEDICALE	1 Kinésithérapeute <i>(poste à pourvoir)</i> 1 Ergothérapeute 7 Kinésithérapeutes vacataires 1 Orthophoniste vacataire 4 Infirmiers			
SERVICES DEDIES AUX PERSONNES	FAM – Val de Murigny	FAM – Résidences Mont-Hermé	Semi-internat FAM	SAJ
	3 Educateurs Spécialisés 7 AMP-AES/Aides- Soignants 5 Veilleurs de nuit 2 Maitresses de Maison	1 Moniteur Educateur 6 AMP-AES /Aides-Soignants 3 Veilleurs de nuit	2 Monitrices – Educatrices 1 Animatrice Sportive 1 AMP 2 Educatrices Sportives	1 Educateur Spécialisé 1 Animatrice 1 Moniteur – Educateur 1 Monitrice d’Atelier 1 AMP

2. Organisation des services

a) *La Direction*

Le Directeur Adjoint est le représentant institutionnelle. En lien avec la Direction Générale, il a une fonction administrative de gestion, des ressources humaines, gestion budgétaire de l'établissement et service en lien avec le cadre économe. Il assure une coordination avec les intervenants extérieurs.

b) *Le service administratif*

- L'économe

Elle est cadre administratif et fait partie de la Direction de l'établissement. Elle assure le suivi des contrats de maintenance lié à l'entretien des bâtiments, gère les services généraux, suivi des missions assurées par les prestataires extérieurs. Veille au bon respect du budget alloué (contrôle budgétaire).

- L'assistante de Direction

Elle est le lien entre la Direction et les familles mais également avec le siège associatif pour la facturation des résidents ainsi que pour la partie ressources humaines. Celle-ci gère le courrier entrant et sortant ainsi que les appels téléphoniques. En collaboration avec les chefs de service, elle assure le suivi des dossiers de formations et en assure la partie financière.

c) *Le service social spécialisé*

Le Foyer Jean THIBIERGE dispose d'un service social spécialisé composé d'une Assistante de Service Social.

Elle a pour mission d'apporter aide et accompagnement aux usagers des différents services de l'établissement, ainsi qu'à leur famille. Elle peut être sollicitée pour des tâches administratives et financières. Elle instruit, suit et renouvelle les droits des usagers. Elle informe, oriente, mais aussi écoute et soutient. Elle participe à l'élaboration des projets personnalisés des usagers.

Le service social peut intervenir pour la recherche, la mise en place, le financement et l'organisation des séjours vacances individuels. Ce service apporte ses savoirs, son évaluation ainsi que ses connaissances aux usagers et à l'établissement. Il crée et entretient le lien entre les services du Foyer Jean THIBIERGE et les différents services sociaux extérieurs.

d) *Les autres services*

Les autres services du Foyer Jean Thibierge voient leur fonctionnement détaillé dans les projets de service correspondants.

V- Plan d'action stratégique à 5 ans

Le projet d'établissement n'est pas un outil d'ajustement passif aux diverses évolutions constatées (du public, du contexte, de la réglementation...), il nécessite des initiatives et de la créativité de la part des équipes, qui peuvent se traduire par des propositions ou des constructions de nouvelles réponses à des besoins émergents.

Ce projet d'établissement 2022-2027, produit du travail de tous, a pour ambition à la fois d'être à la base de l'engagement des professionnels et le support de leurs échanges selon, les orientations retenues. Il montre ce qui est mis en œuvre dans l'établissement et recense les moyens mobilisés et leur justification.

- Le quotidien des résidents et leur accompagnement nous amène à nous questionner sans cesse, de façon dynamique et ouverte, afin de nous adapter au mieux à leurs évolutions et leurs besoins.
- Le bien-être des personnes reste l'axe privilégié. Il prend appui sur les fondements de ce projet « prendre soins, mobiliser et soigner » au travers des projets personnalisés.
- Le projet trace un certain nombre de pistes qu'il va falloir creuser afin de faire évoluer le dispositif, autant de chantier à ouvrir ou à continuer de faire exister.
- Soutenir la participation des résidents lors des réunions de fonctionnement du comité de fête, de l'atelier jardin...
- Soutenir la participation des résidents à l'élaboration de leur projet personnalisé,
- Consolider l'inscription de chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
- Consolider l'identité, l'éthique et les valeurs communes des professionnels qui œuvrent au bien-être des résidents,
- Finaliser le déploiement d'un dossier informatisé de l'utilisateur),
- Développer le réseau des partenaires, en interne et externe et à l'extérieur de l'établissement,
- Adopter notre accompagnement à la population accueillie, qui est vieillissante,
- Adapter notre service vis-à-vis de familles vieillissantes : maintenir le lien avec les parents qui ne peuvent plus venir au FAM.

FICHES ACTIONS FOYER JEAN THIBIERGE

1. Favoriser la continuité de l'accompagnement et prévenir les risques de rupture				
Durée/période	Plan action	Acteur de l'action	Indicateur de suivi	Résultat attendu
2021-2026	Mettre à jour régulièrement les listes d'attentes sur chaque dispositif afin de proposer une lisibilité de l'offre d'accompagnement	• Directeur adjoint, • Assistante-sociale, • Cheffe de service	ViaTrajectoir	Ne pas avoir de places vacantes
2021-2026	Renforcer les coopérations, formalisées ou non avec les acteurs du champ social, médico-social et sanitaire (hôpitaux, médecine de ville, aide à domicile...) afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées	• Directeur adjoint, • Cheffes de services	Conventions	Renforcer le maillage territorial et développer l'accompagnement « à la carte »
2021-2026	Contribuer à la diffusion et l'information vers les usagers et les familles	• Cheffes de services	Liste d'envoi	Assurer et garantir l'information (ex. : COVID)
2021-2022	Poursuivre le développement du logiciel adapté et sécurisé de gestion du dossier uniquement informatisé du résident	• L'ensemble des professionnels	Utilisation DUI pour l'ensemble des salariés	Garantir la centralisation des renseignements, concernant l'utilisateur dans un seul outil informatique

2. Gestion des ressources humaines				
Durée/période	Plan action	Acteur de l'action	Indicateur de suivi	Résultat attendu
2021-2026	Renforcer l'accompagnement et l'accueil des nouveaux salariés	• Salariés FAM/ThiSaj • Cadres	Livret destiné aux nouveaux salariés	Meilleure compréhension du public accompagné
	Finaliser l'installation de la salle du personnel, en lien avec les RP (consulter les RP sur les besoins identifiés auprès des salariés)	• Cadre de direction, • RP	Equipe de Direction	Meilleur confort et meilleur investissement de cet espace
2022	• Développer les liens avec les centres de formations, • Favoriser l'accueil des stagiaires, • Intervenir dans les centres de formations pour présenter les métiers du médico-social.	• Centre de formation, • Les étudiants et stagiaires • L'ensemble des professionnels	Nombre de stagiaires accueillis	Reconnaissance de l'établissement par les centres de formations

3.1 Renforcer et améliorer l'accompagnement des usagers				
Durée/période	Plan action	Acteur de l'action	Indicateur de suivi	Résultat attendu
2021-2026	Elaborer avec chaque personne accueillie un projet basé sur les besoins et les attentes en tenant compte de l'avis de son représentant légal ou de sa famille	• L'ensemble des professionnels • Personne accompagnée	Projet personnalisé	Projet personnalisé co-construit répondant scrupuleusement aux attentes et/ou besoins de la personne.
	Former l'ensemble des salariés du FAM à la prévention de la maltraitance (protocole de signalement des événements indésirables) et au développement de la	• Directeur adjoint, • Cheffes de services • Ensemble des salariés du FAM Jean Thibierge	Plan de formation	Intégration des principes de la bientraitance par l'ensemble des salariés et mise en œuvre effective dans leurs pratiques.

2021-2026	bientraitance			
	S'assurer de la compatibilité des projets avec les orientations MDPH et le cas échéant travailler aux réorientations	• Direction • Chef de service • Equipe éducative	ViaTrajectoire	Eviter l'éloignement des familles
	Proposer de nouvelles activités adaptées	• Chef de service • Equipe éducative • AES	Projet individuel Animation	Sociabilisation, épanouissement, entretenir les acquis
	Former à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	• Equipe pluridisciplinaire • Ensemble des professionnels	Projet personnalisé	Meilleure connaissance de la personne handicapée vieillissante
	Autodétermination	• Ensemble des professionnels	Chef de service	Favoriser la citoyenneté, meilleure connaissance de la personne, droit à l'information

3.2 Aménagement des locaux				
Durée/période	Plan action	Acteur de l'action	Indicateur de suivi	Résultat attendu
2021-2022	Organisation des travaux sur site occupé	Direction	Réunion de chantier	Réhabilitation de l'établissement, plus fonctionnel pour les résidents et le personnel
	Suivi du chantier	• Direction	Réunion de chantier	Respect du cahier des charges et des échéances
	• Réceptionner le chantier • Commission de sécurité • Visite de conformité	• Direction	Autorisation par phase	Finalité des travaux
	• Aménagement des nouveaux espaces individuels (nouveau mobilier...) et aménagement des nouveaux espaces collectifs et	• Les équipes et les résidents	Chef de service Equipe éducative	Bien être dans un espace privé mais aussi collectif

4 Adapter et diversifier l'accueil				
Durée/période	Plan action	Public concerné	Indicateur de suivi	Résultat attendu
2022	Fluidifier les parcours au sein des différents dispositifs (SAJ / Mont Hermé / FAM) selon le degré d'autonomie et dans le respect de l'autodétermination	Ensemble du personnel	• Formation autodétermination	Accompagnement personnalisé adapté
	Repenser à l'accueil des week-ends, moins de retour en famille	Ensemble du personnel	•	Encadrement satisfaisant pour assurer la sécurité des personnes accueillies
	Mener une réflexion sur le vieillissement du public accueilli	Cheffes de service, Salariés	•	• Identifier les besoins des personnes concernées et se situer également dans une visée perspective d'orientation • Développer des connaissances sur le vieillissement des personnes atteintes de handicap moteur en se rapprochant d'autres EHPAD et MAS
2021-2026	Développer une culture commune concernant le handicap en favorisant le partage des connaissances	Salariés	Comité éthique Analyse de pratique	Acquérir une culture et un langage commun favorisant la continuité de l'accompagnement

5 Favoriser l'inclusion du FAM dans la vie du territoire				
Durée/période	Plan action	Public concerné	Indicateur de suivi	Résultat attendu
2026	Réécrire le projet d'établissement	• Encadrants, • Groupe de pilotage	COPIL	Projet d'établissement affirmant une finalité inclusive de l'accompagnement
2021-2026	Alimenter le site internet du FAM	• Salariés • Résidents • Familles	• Actualités du site internet	• Démarche d'inclusion sur le territoire

Axe d'amélioration n°1 : Favoriser la continuité de l'accompagnement et prévenir les risques de rupture		
Action	Responsable de l'action	Période
Mettre à jour régulièrement les listes d'attentes sur chaque dispositif afin de proposer une lisibilité de l'offre d'accompagnement	• Directeur adjoint, • Assistante-sociale, • Chef de service	2021
Renforcer les coopérations, formalisées ou non avec les acteurs du champ social, médico-social et sanitaire (hôpitaux, médecine de ville, aide à domicile...) afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées	• Directeur adjoint, • Cheffes de services	2022 En cours
Contribuer à la diffusion et l'information vers les usagers et les familles	Cheffes de services	2022
Poursuivre le développement du logiciel adapté et sécurisé de gestion du dossier uniquement informatisé du résident	L'ensemble des professionnels	En cours
Axe d'amélioration n°2 : Gestion des Ressources Humaines		
Renforcer l'accompagnement et l'accueil des nouveaux salariés	• Salariés FAM/ThiSaj • Cadres	En cours

Finaliser l'installation de la salle du personnel, en lien avec les RP (consulter les RP sur les besoins identifiés auprès des salariés)	• Cadre de direction, • RP	2023
• Développer les liens avec les centres de formations, • Favoriser l'accueil des stagiaires • Intervenir dans les centres de formations pour présenter les métiers du médico-social.	• Centre de formation, • Les étudiants et stagiaires • L'ensemble des professionnels	En cours En cours 2022
Axe d'amélioration n°3 : Renforcer et améliorer l'accompagnement des usagers		
Elaborer avec chaque personne accueillie un projet basé sur les besoins et les attentes en tenant compte de l'avis de son représentant légal ou de sa famille	• L'ensemble des professionnels • Personne accompagnée	2021
Former l'ensemble des salariés du FAM à la prévention de la maltraitance (protocole de signalement des événements indésirables) et au développement de la bientraitance	• Directeur adjoint, • Cheffes de services • Ensemble des salariés du FAM Jean Thibierge	En cours
S'assurer de la compatibilité des projets avec les orientations MDPH et le cas échéant travailler aux réorientations	• Direction • Chef de service • Equipe éducative	2022
Proposer de nouvelles activités adaptées	• Chef de service • Equipe éducative • AES	2022
Former à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	• Equipe pluridisciplinaire • Ensemble des professionnel	En cours
Autodétermination	Ensemble des professionnels	En cours

Axe d'amélioration n°4 : Aménagement des locaux

Organisation des travaux sur site occupé	Direction	En cours
Suivi du chantier	Direction	En cours
• Réceptionner le chantier • Commission de sécurité • Visite de conformité	Direction	En cours (fin de chantier juin 2022)
Aménagement des nouveaux espaces individuels (nouveau mobilier...)et aménagement des nouveaux espaces collectifs et mises en œuvre des nouvelles activités	Les équipes et les résidents	2022

Axe d'amélioration n°5 : Adapter et diversifier l'accueil

Fluidifier les parcours au sein des différents dispositifs (SAJ / Mont Hermé / FAM) selon le degré d'autonomie et dans le respect de l'autodétermination	Ensemble du personnel	En cours
Repenser à l'accueil des week-end, moins de retour en famille	Ensemble du personnel	2022
Mener une réflexion sur le vieillissement du public accueilli	• Cheffes de service, • Salariés	En cours
Développer une culture commune concernant le handicap en favorisant le partage des connaissances	Salariés	2023

Axe d'amélioration n°6 : Favoriser l'inclusion du FAM dans la vie du territoire

Réécrire le projet d'établissement	• Encadrants,	En cours
------------------------------------	---	----------

	• Groupe de pilotage	
Alimenter le site internet du FAM	• Salariés • Résidents • Familles	2022